Houblon: organisation commune des marchés OCM (modif. règlement (CEE) n° 1696/71)

1999/0128(CNS) - 17/12/1999 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport Xaver MAYER (PPE, D), le Parlement européen a approuvé la proposition de modification de l'organisation commune des marchés dans le secteur du houblon. Le Parlement demande que la Commission veille à ce que toutes les données indispensables pour évaluer la situation sur le marché du houblon soient collectées, exploitées et mises chaque année à la disposition des opérateurs. Ces données concernant tout particulièrement l'évolution des superficies cultivées, la demande, la diffusion des différentes variétés, les prix ainsi que l'évolution des cultures dans chacun des États membres.